

- Aux chefs des établissements d'Enseignement de Promotion sociale organisé par la Communauté française.

<u>Circulaire</u>		Administrative	
<u>Emetteur</u>	Direction Générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française		
<u>Destinataire</u>			
<u>Contact</u>	Madame ANCIAUX		
	Téléphone : 02/413 39 43		
	Mail : jacqueline.anciaux@cfwb.be		
<u>Document à renvoyer</u>	OUI		
<u>Date limite d'envoi</u>	28 mai 2010		
<u>Objet</u>	Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française		
	Réseaux : Communauté française Niveaux & Services :		

Renvoi(s) :

Nombre de pages :

texte : 2 pages

- annexe : 7 pages

OBJET: *Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.*

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 10 mai 2009, contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour les emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française, pour l'année scolaire 2010-2011.

Les candidatures doivent être introduites, sous peine de nullité, par envoi recommandé à la poste, le vendredi 28 mai 2010 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement
de la Communauté française
Direction de la Carrière des personnels
Monsieur Bernard GORET
Bureau 3 E 346
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

Je vous invite à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux membres du personnel concernés, en fonction dans votre établissement.

Il y a lieu d'être **attentif** aux différentes possibilités évoquées dans la rubrique concernant l'introduction des candidatures.

J'insiste sur l'importance d'attirer l'attention des temporaires protégés désignés dans votre établissement que leur candidature ne doit pas nécessairement se limiter au(x) seul(s) emploi(s) qu'ils occupent en leur qualité de temporaire protégé dans votre établissement. En effet, ils ont également **le droit de postuler** dans d'autres établissements où ils ne sont pas désignés actuellement, des emplois vacants de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) ils ont obtenu une désignation, pendant l'année scolaire 2006-2007 et/ou l'année scolaire 2007-2008 et/ou l'année scolaire 2008-2009 et/ou 2009-2010 en qualité de temporaire protégé.

Je vous signale enfin que l'avis qui est publié au Moniteur belge du 10 mai 2010 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux chefs d'établissement et n'a donc aucun caractère officiel.

Des renseignements complémentaires au sujet de la présente circulaire peuvent être obtenus auprès de Mme Jacqueline ANCIAUX (02/413.39.43).

A l'avance, je vous en remercie.

Le Directeur général,

Bernard GORET

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.

(année scolaire 2010-2011)

* * *

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions de l'article 46 sexies de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements

Il vise les emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française et est destiné aux seuls membres du personnel qui ont effectivement exercé des prestations en qualité de temporaire protégé pendant l'année scolaire 2006-2007 et/ou l'année scolaire 2007-2008 et/ou l'année scolaire 2008-2009 et/ou l'année scolaire 2009-2010.

CONDITIONS REQUISES :

Dans l'enseignement de promotion sociale, nul ne peut être nommé à titre définitif dans un établissement et une fonction considérés s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté économique européenne sauf dérogation accordée par le Gouvernement ;
- 2° être de conduite irréprochable ;
- 3° jouir des droits civils et politiques ;
- 4° avoir satisfait aux lois sur la milice ;
- 5° posséder les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement ;
- 6° être désigné, ou l'avoir été au cours des 4 années scolaires qui précèdent l'appel à nomination, en qualité de temporaire protégé dans la fonction dans laquelle l'emploi est déclaré vacant ;
- 7° ne pas avoir fait l'objet, dans la fonction considérée, pendant les deux dernières années scolaires d'un rapport défavorable d'un chef d'établissement ou de l'inspection compétente ;
- 8° ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par le pouvoir organisateur ou par tout autre pouvoir organisateur d'un autre réseau ;
- 9° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats.

Un rapport défavorable couvrant moins de 100 périodes de prestation n'est pas pris en compte s'il est suivi d'un rapport favorable dans la fonction considérée couvrant au moins 400 périodes.

LISTE DES EMPLOIS VACANTS

Abréviations

CG : cours généraux

CT : cours techniques

PP : pratique professionnelle

CTPP : cours techniques de pratique professionnelle

DI : degré inférieur du secondaire

DS : degré supérieur du secondaire

STC : supérieur de type court

Simultané : si pour deux emplois relatifs à la même fonction dans le même établissement, le terme **OUI** apparaît dans la dernière colonne, cela signifie qu'ils ne peuvent être attribués au même candidat ; mais, ils peuvent être demandés tous les deux par un candidat.

N°d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
634	1	BRAINE-L'ALLEUD	CT PSYCHOLOGIE-PEDAGOGIE-METHODOLOGIE	DS	60	
635	1	EVERE	SURVEILLANT-EDUCATEUR	Volume horaire hebdomadaire	36	
636	1	UCCLE	CG 1ère et 4ème LANGUE (LANGUES ROMANES)	DS Français	240	OUI
637	1	UCCLE	CG 1ère et 4ème LANGUE (LANGUES ROMANES)	DS Français	240	OUI
638	1	UCCLE	CG 1ère et 4ème LANGUE (LANGUES ROMANES)	DS Français	240	OUI
639	1	UCCLE	CG 1ère et 4ème LANGUE (LANGUES ROMANES)	DS Français	240	OUI
640	1	UCCLE	CG 1ère et 4ème LANGUE (LANGUES ROMANES)	DS Français	240	OUI
641	1	UCCLE	CG ARABE	DI	120	
642	2	MOUSCRON	CT CARROSSERIE	DI	48	
643	2	MOUSCRON	PP MECANIQUE AUTOMOBILE	DI	140	OUI
644	2	MOUSCRON	PP MECANIQUE AUTOMOBILE	DI	140	OUI
645	2	MOUSCRON	PP MENUISERIE	DI	60	
646	2	MOUSCRON	PP ARTS APPLIQUES	DI	70	
647	2	TOURNAI	CG FRANCAIS	DI	40	
648	2	TOURNAI	CG LANGUES DES SIGNES	DS	120	
649	2	TOURNAI	SURVEILLANT-EDUCATEUR	Volume horaire hebdomadaire	36	
650	3	COLFONTAINE	CG 1ère et 4ème LANGUE (LANGUES ROMANES)	DS Français	118	
651	3	DOUR	CT MATHEMATIQUES	STC	72	
652	3	DOUR	CT DROIT	DS	40	
653	3	DOUR	CT INFORMATIQUE	DS	76	
654	3	FRAMERIES	CT DIETETIQUE	DS	60	
655	3	FRAMERIES	CT DENTELLE	DI	40	
656	3	MONS	CT FRANÇAIS/COMMUNICATION	DS Français	120	
657	3	MONS	CT MECANIQUE AUTOMOBILE	DS	120	
658	3	MONS	CT ELECTRICITE AUTOMOBILE	DS	120	

N°d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
659	3	MONS	CT TAPISSIER-GARNISSEUR	DS	80	
660	3	MONS	CT BUREAUTIQUE	DS	448	
661	3	MONS	CT ESTHETIQUE ANIMALE	DS	100	
662	3	MONS	PP MECANIQUE AUTOMOBILE	DS	344	
663	3	MONS	PP ELECTRICITE AUTOMOBILE	DS	96	
664	3	MONS	PP TAPISSIER-GARNISSEUR	DI	190	
665	3	MONS	PP TAPISSIER-GARNISSEUR	DS	304	
666	4	MORLANWELZ	CG LANGUES ROMANES	STC Français	120	
667	4	MORLANWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	STC NEERLANDAIS	160	
668	4	MORLANWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	STC ANGLAIS	160	
669	4	MORLANWELZ	CPPM PSYCHOLOGIE-PEDAGOGIE-METHODOLOGIE	STC	240	
670	4	MORLANWELZ	CS STENODACTYLOGRAPHIE	STC	180	
671	4	MORLANWELZ	CT FRANCAIS/COMMUNICATION	STC Français	70	
672	4	MORLANWELZ	CT SCIENCES COMMERCIALES/SCIENCES ECONOMIQUES	DS	40	
673	4	MORLANWELZ	CT INFORMATIQUE	STC	40	
674	4	MORLANWELZ	CT PSYCHOLOGIE-PEDAGOGIE-METHODOLOGIE	STC	192	
675	4	PHILIPPEVILLE	CT SCIENCES COMMERCIALES/SCIENCES ECONOMIQUES	DS	88	
676	4	THUIN	SURVEILLANT-EDUCATEUR		Volume horaire hebdomadaire 36	
677	5	BLEGNY	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	40	
678	5	BLEGNY	CT PHOTOGRAPHIE	DS	80	
679	5	BLEGNY	PP MENUISERIE	DI	218	
680	5	BLEGNY	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	200	
681	5	DISON	CT DROIT	DS	40	
682	5	SOUMAGNE	CG LANGUES ROMANES	STC Français	40	
683	5	SOUMAGNE	CS STENODACTYLOGRAPHIE	STC	40	
684	6	ANS	CG 1ère et 4ème LANGUE (LANGUES ROMANES)	DS ITALIEN	240	
685	6	ANS	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	40	
686	6	ANS	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	200	
687	7	ARLON	CT TAPISSIER-GARNISSEUR	DI	60	
688	7	LIBRAMONT-CHEVIGNY	CT TAPISSIER-GARNISSEUR	DI	40	
689	7	LIBRAMONT-CHEVIGNY	PP ARTS APPLIQUES	DI	50	
690	7	MARCHE-EN-FAMENNE	CG LANGUES GERMANIQUES	DI ANGLAIS	40	
691	7	MARCHE-EN-FAMENNE	CG LANGUES GERMANIQUES	DS ANGLAIS	40	

N°d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
692	7	MARCHE-EN-FAMENNE	SURVEILLANT-EDUCATEUR		Volume horaire hebdomadaire	18
693	8	DINANT	CG LANGUES GERMANIQUES	DI	NEERLANDAIS	120
694	8	DINANT	CG 3ème et 4ème LANGUE SI ROMANE	DI	ESPAGNOL	240
695	8	DINANT	CG 1ère et 4ème LANGUE (LANGUES ROMANES)	DS	ESPAGNOL	120
696	8	DINANT	CG 1ère et 4ème LANGUE (LANGUES ROMANES)	DS	ITALIEN	120
697	8	DINANT	CT ART FLORAL	DI		44
698	8	DINANT	PP ART FLORAL	DI		160
699	8	NAMUR	CPPM PSYCHOLOGIE-PEDAGOGIE-METHODOLOGIE	STC		120
700	8	NAMUR	CS STENODACTYLOGRAPHIE	DS		80
701	8	NAMUR	CT HORLOGERIE-FINES MECANIQUES	DI		80
702	8	NAMUR	CT CARROSSERIE	DI		48
703	8	NAMUR	CT CONSTRUCTION	STC		60
704	8	NAMUR	PP HORLOGERIE-FINES MECANIQUES	DI		240
705	8	NAMUR	PP CARROSSERIE	DI		336

FORME DE LA CANDIDATURE :

La demande sera rédigée sur le formulaire de demande de nomination à titre définitif reproduit à la dernière page du présent appel.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES :

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature au :

**Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement
de la Communauté française
Direction de la Carrière des personnels
Boulevard Léopold II, 44 (3^{ème} étage) – bureau 3 E 346
1080 BRUXELLES.**

au plus tard le vendredi 28 mai 2010 (la date de la poste faisant foi).

Les candidatures doivent être introduites par une lettre recommandée à la poste et dans la forme et le délai fixés par le présent appel.

- Dans l'hypothèse où le candidat n'a obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé au cours de l'année scolaire 2006-2007 et/ou l'année scolaire 2007-2008 et/ou l'année scolaire 2008/2009 et/ou l'année scolaire 2009/2010 que dans une seule fonction, il ne pourra postuler qu'un ou plusieurs emplois de cette fonction.

Chacun des emplois de cette fonction sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.

- Dans l'hypothèse où le candidat a obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé au cours de l'année scolaire 2006-2007 et/ou l'année scolaire 2007-2008 et/ou l'année scolaire 2008/2009 et/ou l'année scolaire 2009/2010 dans plusieurs fonctions, il pourra postuler un ou plusieurs emplois dans chacune de ces fonctions. Chacun des emplois (appartenant à l'une ou à l'autre des ces fonctions) sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'APPEL

Cadre I

Le membre du personnel est autorisé à limiter sa charge de nomination à une charge incomplète dont le volume sera un multiple de 20.

Dans cette hypothèse, il indiquera par exemple « **Charge incomplète 18/20** » ou « **Charge incomplète 16/20** » ou « **Charge incomplète 10/20** » dans l'espace réservé à cet effet.

Pour une limitation à 18/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 720/800es ou à 900/1000es ou encore, par exemple, à 360/800es + 450/1000es

Pour une limitation à 16/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 640/800es ou à 800/1000es ou encore, par exemple, à 480/800es + 200/1000es

Pour une limitation à 10/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 400/800es ou à 500/1000es ou encore, par exemple, à 100/800es + 375/1000es

J'attire la particulière attention du membre du personnel qui bénéficierait déjà d'une nomination à titre définitif sur les dispositions de l'article 46 du décret de l'arrêté royal du 22 mars 1969 qui précisent : « le membre du personnel nommé à titre définitif à une fonction principale à prestations complètes dans l'enseignement de promotion sociale perd le bénéfice d'une nomination antérieure à une fonction principale, à prestations complètes ou incomplètes.

Si le membre du personnel est nommé à titre définitif dans plusieurs fonctions, le nombre total de périodes attribuées dans ces différentes fonctions ne peut pas dépasser le nombre minimum de périodes requis fixé à l'article 9, alinéas 1er et 2, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 octobre 1993 portant statut pécuniaire des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française. »

Cadre II

Dans l'hypothèse où le candidat postule sa nomination dans plusieurs emplois, cette colonne permet de déterminer l'ordre de priorité de chacun des emplois qu'il sollicitera dans la colonne suivante.

Cadre III

Le candidat indiquera le numéro de l'emploi vacant sollicité. La numérotation poursuit celle de la liste des emplois vacants reprise dans l'appel de l'année dernière.

Si le candidat sollicite sa nomination dans plusieurs emplois (il doit bien entendu être en mesure de les occuper tous), les heures vacantes que son classement lui permettrait d'obtenir lui seront attribuées pour l'ensemble des emplois sollicités.

Toutefois, dans l'hypothèse où l'attribution du total des heures vacantes que son classement lui permet d'obtenir dépasserait une charge complète ou dépasserait la limitation de la charge sollicitée, les heures vacantes postulées seront attribuées d'abord dans le premier emploi sollicité ensuite dans le deuxième emploi sollicité et ainsi de suite selon l'ordre des emplois sollicités dans l'espace réservé à cet effet.

Le candidat a donc la possibilité de postuler des emplois (qu'il est nécessairement en mesure d'occuper) au sein d'établissements différents.

Cadre IV

Une candidature peut comporter une ou plusieurs fonctions.

Il s'agit bien entendu de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) le candidat a obtenu une désignation au cours de l'année scolaire 2006-2007 et/ou l'année scolaire 2007-2008 et/ou l'année scolaire 2008/2009 et/ou l'année scolaire 2009/2010 en qualité de temporaire protégé.

Cadre V

Aucun commentaire particulier.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION A TITRE DEFINITIF DANS UN (OU PLUSIEURS) EMPLOI(S) VACANT(S) D'UNE (OU DE PLUSIEURS) FONCTION(S) DE RECRUTEMENT POUR LAQUELLE (LESQUELLES) LE MEMBRE DU PERSONNEL A OBTENU UNE DESIGNATION A TITRE DE TEMPORAIRE PROTEGE AU COURS DES ANNEES SCOLAIRES 2006-2007 et/ou l'année scolaire 2007-2008 et/ou l'année scolaire 2008/2009 et/ou l'année scolaire 2009/2010 (ANNEE SCOLAIRE 2010-2011)

o NOM (Majuscules)	Eponse de :	
o PRENOM		
o MATRICULE		
DATE DE NAISSANCE		
o RUE	N° :	Boite :
o CP	LOCALITE :	
o TELEPHONE/GSM		
o ADRESSE E-MAIL		

Je signale ¹ que :

- je ne bénéficie d'aucune nomination à titre définitif dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (prom soc, plein exercice, HE...).
- je bénéficie déjà actuellement d'une ou de plusieurs nominations à titre définitif dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (prom soc, plein exercice, HE...).

A compléter en précisant la (les) fonction(s), la (ou les) fraction(s) horaire(s) de nomination ainsi que l' (les) établissement(s) concerné(s).

Fonction	Volume horaire	Etablissement
	/	
	/	
	/	

Cadre I

Dans l'éventualité où, en fonction de mon classement, je serais en droit d'obtenir tous les emplois postulés ci-dessous, je demande que ma candidature soit limitée à une charge totale de :

_ _ /20èmes

Cadre II	Cadre III	Cadre IV	Cadre V
Ordre de priorité des emplois vacants sollicités	Numéro de l'emploi vacant sollicité	Fonction (Reprendre le libellé complet de la fonction sollicitée)	Mention complémentaire (à préciser uniquement dans les situations prévues dans la liste des emplois vacants)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

Date :

Signature :

¹ Cocher la case correspondant à votre situation actuelle